

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT**

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes

Séance du 5 mai 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 29/04/2022
Date d'affichage : 29/04/2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur DIVAY Laurent, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : COLAS Isabelle, VALLÉE Pierrick, SEGONZAC Arlette, PELHATE Denis, CARIS Sylvie, ARONDEL Régis, BALARD Maryvonne, LOAËC Gwénaëlle, LEPAGE Jérôme, HOUSSAIS Isabelle, FAUCHON Pierrick et RESTIF Benjamin.

Absent : COURTIGNÉ Jordan et ORY Patrick
Jordan COURTIGNÉ a donné pouvoir à Arlette SEGONZAC
Patrick ORY a donné pouvoir à Pierrick FAUCHON

A été élu secrétaire : PELHATE Denis

✚ Délibération n°2022.05/05.36

Finances : Fixation du montant des frais du service de restauration municipale

Considérant que les collectivités qui assurent la restauration scolaire peuvent déterminer librement le prix des repas servis dans les cantines scolaires depuis la loi du 13 août 2004, sur les libertés et responsabilités locales

Vu le règlement de fonctionnement de la restauration scolaire

Vu la demande de la mise en place d'un protocole spécial dans certains cas de figures

Considérant qu'il est nécessaire de fixer un prix hors fourniture des produits alimentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer le prix d'un repas hors fournitures des produits alimentaires, à 2 € 10 à compter du 1^{er} mars 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision

Pour extrait conforme
au registre dûment signé
Le Maire, Laurent DIVAY


